



## **AVIS IMPORTANT – ASSURANCES**

L'Association Québécoise de Reining est tenue de prendre une assurance en responsabilité civile pour chacun des concours qu'elle organise. Cette assurance assure une protection à l'organisme et à ses dirigeants seulement.

Certains membres croient que ces assurances couvrent tous les compétiteurs individuellement, ce qui n'est pas le cas.

Chaque compétiteur a la responsabilité de son cheval et de ses actes lors de nos concours et doit donc être détenteur de sa propre police d'assurance en responsabilité civile.

Notez que si vous êtes détenteur d'une carte de membre en règle de la Cheval Québec, vous êtes déjà couverts par une assurance en responsabilité civile. Sinon, vous devez vous procurer votre propre assurance auprès de votre courtier.

En espérant que ces précisions pourront éliminer toute confusion.

Manon Thivierge  
Président AQR